



AILE PARLEMENTAIRE  
DU BLOC QUÉBÉCOIS

# COMMUNIQUÉ

## Pour diffusion immédiate

*Nomination des juges*

« **LE BLOC QUÉBÉCOIS METTRA TOUT LE SÉRIEUX QUI S'IMPOSE** »

- Réal Ménard

Ottawa, le jeudi 23 février 2006 – « Malgré les délais très serrés autour de la nomination du juge Marshall Rothstein à la Cour suprême du Canada, le Bloc Québécois est déjà à la tâche et il mettra tout le sérieux qui s'impose pour participer de façon responsable à l'examen de la candidature du juge Rothstein », a déclaré aujourd'hui le porte-parole du Bloc Québécois en matière de Justice et député d'Hochelaga, **Réal Ménard**.

Le porte-parole du Bloc Québécois affirme avoir pris bonne note des commentaires des différents interlocuteurs qui ont exprimé des craintes que l'image d'impartialité des juges de la Cour suprême soit altérée par un « cirque » parlementaire à la suite de l'annonce du nouveau gouvernement conservateur un peu plus tôt cette semaine de modifications au processus de nomination des juges à la Cour suprême.

« Certains ont également affirmé que les changements n'offriront aux parlementaires qu'un rôle extrêmement limité dans le processus. Le Bloc Québécois comprend ces inquiétudes et il en prend bonne note. La première audience, lundi prochain, constituera un test important. Elle nous offrira l'occasion de voir si cette formule doit être répétée ou si elle doit être balisée autrement. Les députés du Bloc Québécois seront extrêmement vigilants pour que cette démarche ne devienne un tel "cirque", tel qu'avancé par les réfractaires », a déclaré **Réal Ménard**, soulignant qu'il déplore toutefois déjà que la personne retenue par le gouvernement pour les audiences soit unilingue anglophone.

### **Vers un meilleur système**

Toujours selon **Réal Ménard**, il faut s'attendre à ce que l'annonce faite en début de semaine par le premier ministre Stephen Harper ne soit qu'une mesure provisoire, considérant que ces mesures visent essentiellement à permettre au nouveau gouvernement conservateur de répondre à son désir de faciliter le remplacement rapide d'un juge de l'Alberta.

« Dans le communiqué que son gouvernement a émis lundi, Stephen Harper a lui-même indiqué qu'il ne s'agit que d'une mesure transitoire qui n'exclut pas une réforme plus profonde du processus de nomination », a noté le député d'Hochelaga.

« Les propositions de Stephen Harper sont un début, mais l'intérêt des Québécoises et des Québécois commande que ce soit le gouvernement du Québec qui, éventuellement, propose une liste fermée de candidats et de candidates pour les trois postes de juges québécois à la Cour suprême. Une telle évolution ne retirerait pas au premier ministre le droit de nommer les juges puisque ce droit est inscrit dans la Constitution. Toutefois cette démarche répondrait à une demande de longue date du Québec, demande qui a d'ailleurs été réitérée en 2004 par le gouvernement de Jean Charest », a-t-il poursuivi.

« Les modifications proposées entrouvrent une porte intéressante à une véritable démocratisation du processus de nomination des juges. La démarche a également assurément le mérite de tendre vers une plus grande transparence par rapport aux nominations prises précédemment en catimini derrière les portes du bureau du premier ministre », a conclu **Réal Ménard**.

C'est **Réal Ménard** ainsi que la porte-parole adjointe en matière de Justice, **Carole Freeman**, qui représenteront le Bloc Québécois au sein du comité ad hoc qui auditionnera lundi.

– 30 –

Renseignements :

Karine Sauvé,  
attachée de presse du chef du Bloc Québécois  
Tél. : (613) 947-2495  
Cell. : (613) 296-1596  
[www.blocquebécois.org](http://www.blocquebécois.org)